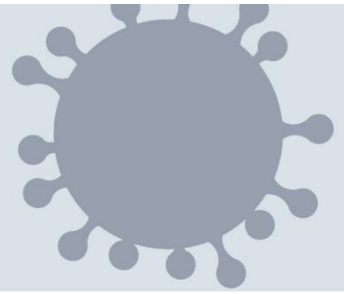


Coronavirus (COVID-19)



Aide alimentaire en milieu scolaire et subventions pour l'achat d'aliments (soutien à la mesure 15012)

Version du 11 mars 2021

Ce document se veut un outil pour rassurer et outiller le milieu scolaire dans la mise en place ou le maintien de différentes initiatives en alimentation et en aide alimentaire dans un contexte de COVID-19.

LA COVID-19 ET LES ALIMENTS

Actuellement, il n'existe aucune preuve suggérant que la nourriture est une source ou une voie probable de transmission de la COVID-19. Le virus ne se transmet pas par ce que l'on avale, mais bien par des gouttelettes infectées que nous respirons par le nez et la bouche ou qui entrent en contact avec la muqueuse de nos yeux. Le lavage des fruits et des légumes avec de l'eau et l'application des bonnes pratiques de préparation d'aliments sont toujours recommandés (Gouvernement du Québec, 2020).

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires, même en zone rouge, peuvent poursuivre leurs activités de distribution ou de livraison des mets et des aliments (CISSS de Lanaudière, 2021) dans le respect des consignes sanitaires actuelles.

Les établissements d'enseignement sont encouragés à établir des partenariats avec les organismes communautaires locaux et régionaux en soutien alimentaire afin de pouvoir offrir aux élèves dans le besoin, et ceux qui en manifestent le besoin, un service de soutien alimentaire, et ce, malgré une fermeture des classes. (MSSS, 2020) (Consulter les [règles budgétaires de la mesure 15012 – Aide alimentaire](#).)

LES ALIMENTS

- Il n'est pas obligatoire que les aliments soient emballés individuellement.
- Bien laver à l'eau les aliments frais avant la distribution aux élèves.
- Limiter la manipulation.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA DISTRIBUTION DES ALIMENTS :

- Le service doit notamment être assuré exclusivement par le personnel en place disposant d'équipements de protection individuels (EPI) adéquats (aucun libre-service, donc éviter les formules du type buffet).
- Privilégier qu'une seule personne effectue le service.
- Éviter de partager les ustensiles.
- Identifier les verres.
- Éviter les plats à partager (ex. : trempettes, buffet).
- Favoriser des sauces et des condiments dans des contenants individuels.
- Nettoyer les surfaces avant et après les repas et les désinfecter régulièrement.

Il est donc possible, par exemple, de constituer des paniers à partir d'aliments frais et préalablement lavés ou d'aliments cuisinés puis distribués dans les classes par un membre du personnel à l'aide d'une pince.

(MSSS, 2020)

(CISSS de Lanaudière, 2020)

LES RÉFRIGÉRATEURS COMMUNAUTAIRES

Les réfrigérateurs communautaires sont toujours autorisés (Gouvernement du Québec, 2020). Il est important d'appliquer les précautions générales pour le [don d'aliments](#).

POUR LES RESPONSABLES D'UN RÉFRIGÉRATEUR COMMUNAUTAIRE, IL FAUT :

- Surveiller l'achalandage du réfrigérateur;
- Définir une façon de gérer les files, si nécessaire;
- Prévoir un désinfectant pour les mains à proximité pour les donateurs et les utilisateurs;
- Désinfecter les poignées et les portes, de même que toute autre surface qui est fréquemment touchée;
- Assurer la rotation régulière des aliments qui sont placés dans le réfrigérateur et nettoyer l'intérieur de l'appareil selon la fréquence d'utilisation.

GESTION DE DENRÉES REÇUES

- Le lavage des mains avant et après la manipulation d'objet est requis.
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer les emballages des aliments donnés.

(CISSS de Lanaudière, 2021)

Pour avoir plus d'informations sur le nettoyage et la désinfection de surfaces, vous pouvez consulter le document [COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces](#).

ATELIER DE CUISINE

Les ateliers de cuisine peuvent être maintenus, même en zone rouge, s'ils respectent les mesures sanitaires émises par la Direction de santé publique. (FAE, 2020) Vous pouvez consulter le [Guide d'adaptation les ateliers culinaires en période de COVID-19](#) réalisé par les *Ateliers 5 épices* pour faciliter la mise en place de cette activité.

SUBVENTIONS QUI PEUVENT SOUTENIR LA MESURE 15012 POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

PAR EXEMPLE :

LA FONDATION POUR LES ENFANTS LE CHOIX DU PRÉSIDENT :

Cette fondation verse des dons aux écoles publiques afin qu'elles offrent des programmes de repas sains et d'éducation en matière de nutrition partout au pays. Il y a 3 possibilités de demande de dons, soit pour l'achat d'aliments, pour l'achat d'équipements ou pour l'éducation en matière de nutrition.

La période de demande de dons pour le programme 2021-2022 aura lieu du 1^{er} avril au 14 mai 2021.

LE PROGRAMME CROQUE SANTÉ MÉTRO :

Le Programme Croque Santé a pour but d'encourager les élèves à développer de saines habitudes alimentaires, et plus particulièrement, à augmenter leur consommation de fruits et de légumes reconnue pour être à la base d'une alimentation saine.

Metro investira 500 000 \$, en décernant des bourses de 1 000 \$ chacune, à des écoles primaires et secondaires du Québec. Les inscriptions débutent habituellement en septembre de chaque année.

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR UN ACCOMPAGNEMENT VOUS POUVEZ CONTACTER :

Marie-May Martel, diététiste-nutritionniste, CISSS de Lanaudière
Marie-May.Martel@ssss.gouv.qc.ca

RÉFÉRENCES

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. 2021. COVID-19 : Aide alimentaire et cuisines collectives. Repéré à http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Soins_et_services/Partenaires/Organismes_communautaires/COVID-19_Aide_alimentaire_CuisinesCollectives_30SEPT2020.pdf (consulté le 1^{er} décembre 2020)

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. 2021. Guide pour le maintien et l'adaptation des activités et des services offerts par les organismes communautaires. Repéré à https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Soins_et_services/Partenaires/Organismes_communautaires/Guide_maintien_adaptation_activites_OC_-_DSSGAC.pdf (consulté le 25 janvier 2021)

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT. 2020. Ministère de l'éducation, COVID-19 : Foire aux questions. Repéré à https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/QR-MEQ_2020-11-27.pdf (consulté le 1^{er} décembre 2020)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2020. Questions et réponses sur les commerces, les lieux publics et les services dans le contexte de la COVID-19. Repéré à <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-sur-les-commerces-les-lieux-publics-et-les-services-dans-le-contexte-de-la-covid-19/> (consulté le 1^{er} décembre 2020)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC. 2020. Directives de santé publique concernant la réouverture des salles à manger et des autres lieux de consommation du secteur de la restauration. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002618/> (consulté le 1^{er} décembre 2020)

La version électronique de ce document est disponible sur notre site Web au www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca sous *Documentation/Santé publique*.